

MODIFICATION COMPOSITION DU FOYER / NOM

Tout formulaire

partiellement ou mal rempli ne sera pas pris en compte.

La date de prise en compte de la modification est la date de réception du formulaire.

Ce changement pourra engendrer une modification du montant de votre facturation selon la grille tarifaire en vigueur

ADRESSE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

N° Voie

Code postal Commune

Téléphone E-mail

N° de redevable

*indiqué sur la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères

DÉCLARÉ PAR :

Nom Prénom

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Agence en gestion

Pour le compte de (si différent du déclarant)

Nom Prénom

COMPOSITION DU FOYER

Je déclare que le foyer de l'adresse ci dessus est composé de :

..... personnes, **enfants inclus**

☐ Je certifie l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance du règlement de service en vigueur.

Fait à

le

Signature :

MODIFICATION OU AJOUT DE NOM(S)

Civilité : ☐ M. et/ou ☐ Mme

Nom(s) :

Prénom(s) :



INFOS ET RENSEIGNEMENTS :
www.jetrie-paysdesainteodile.fr

VEOLIA, délégataire de la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile
36 rue du Maréchal Koenig, CS 50085, 67213 Obernai Cedex

0 800 97 41 67 (appel gratuit)
infodechets@ccpsa.com

Selon la réglementation de l'arrêté intercommunal en vigueur : « Tout changement (adresse, composition du foyer [...]) doit être signalé au Service Client par écrit via le formulaire dédié (courrier ou mail) par le Titulaire de l'abonnement (propriétaire, locataire, professionnel, ou gestionnaire du bien) dans les meilleurs délais. A défaut de déclaration, l'abonnement maximum sera facturé quelle que soit la composition réelle du foyer.

Préalablement à la signature du présent formulaire, le souscripteur s'est vu remettre si il le souhaite les documents suivants : le règlement de service, - la grille tarifaire en vigueur, - les modalités de paiement

La signature du présent formulaire vaut accusé de réception de ces documents et acceptation des dispositions du règlement de service ainsi que de la grille tarifaire.

Dans le cadre du service public de collecte des déchets des ménages, la CCPO et le Délégué ont mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel des propriétaires et des locataires, transmises directement et/ou indirectement, afin de

gérer la dotation en bacs, la collecte des déchets, la facturation et le recouvrement du service. Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant un délai de six (6) ans à compter de la facturation et stockées au sein de l'Union Européenne. Dans le cadre de ce traitement, les données à caractère personnel pourront être transmises, le cas échéant, à un service de recouvrement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par l'envoi d'un courriel accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : infodechets@ccpso.com. Pour information, le Délégué à la Protection des Données de ALPHA - VEOLIA est joignable à l'adresse suivante : rvd.dpo@veolia.com. Conformément à l'article 77 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation relative au présent traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.